

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2009

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints.

M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENT excusé : M. COUDERT.

ABSENTE : Melle LOULIER.

M. COUDERT a donné procuration à Mme PLAZZI.

SECRÉTAIRE : Cécile ARNAUD.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISION MODIFICATIVE :

- Réduction du résultat N-1

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante correspondant à une écriture d'ordre permettant de sortir du patrimoine communal le gymnase Darnet.

Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Augmentation				Augmentation			
Libellé	Chapitre	Article	Montant	Libellé	Chapitre	Article	Montant
Titres annulés sur exercice antérieur	67	673	1 250 000 €	Résultat de fonctionnement reporté	002		1 250 000 €
Section d'investissement							
Recettes				Recettes			
Augmentation				Diminution			
Libellé	Chapitre	Article	Montant	Libellé	Chapitre	Article	Montant
Produits des cessions d'immob	024		1 250 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068	1 250 000 €

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Immeuble porche / approbation du plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux prévisionnel	Montant des recettes
Gros œuvre – fondations	183 462,80 €	Etat (FNADT)	29.27 %	79 650,00 €
Charpente bois traditionnelle	64 931,84 €	Région	25.00 %	68 031,00 €
Couverture en tuiles plates	19 533,47 €	Département	13.78 %	37 500,00 €
Plomberie	581,00 €	Commune	31.95 %	86 943,81 €
Menuiserie int. et ext.	2 270,00 €			
Electricité	1 345,70 €			
Total	272 124,81 €	Total	100 %	272 124,81 €

- **Agenda 21 / approbation du nouveau plan de financement**

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte un nouveau plan de financement dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 dans la commune :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux prévisionnel	Montant H.T.
Agenda 21	44 840,00 €	Etat (DIREN)	15 %	6 726,00 €
		Conseil régional	7.5 %	3 363,00 €
		ADEME	7.5 %	3 363,00 €
		FEDER	30 %	13 452,00 €
		Commune de Saint-Yrieix	40 %	17 936,00 €
Total	44 840,00 €	Total	100 %	44 840,00 €

- **Rond-point avenue de Périgueux**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ approuve le nouveau plan de financement suivant :**

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux de subvention	Montant H.T.
Construction du rond-point avenue de Périgueux	98 294,72 €	Conseil général	49.85 %	49 000,00 €
		Conseil régional – CPS	25.00 %	24 573,68 €
		Commune	25.15 %	24 721,04 €
Total	98 294,72 €	Total	100.00 %	98 294,72 €

☞ autorise la signature d'un avenant au contrat de pôle structurant.

- **Construction de chalets au camping municipal**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Afin de continuer les efforts faits en matière de tourisme et d'hébergement,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour la réalisation de 5 nouveaux chalets sur le site. Le coût de l'opération est estimé à 181 139,09 € H.T..

- Cimetière de Papesoleil : extension et création d'un parking

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour l'extension du cimetière de Papesoleil et la création d'un parking à proximité, la récente estimation de l'opération étant évaluée à 122 000,00 € H.T..

- Voirie

➤ Construction des voiries desservant la future caserne de gendarmerie

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 ☞ sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation de développement rural pour la construction des voiries devant desservir la future caserne de gendarmerie, l'opération étant estimée à 290 000,00 € H.T. ;
 ☞ adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux prévisionnel	Montant H.T.
Construction voirie gendarmerie	290 000,00 €	D.D.R.	40 %	116 000,00 €
		Commune	60 %	174 000,00 €
Total	290 000,00 €	Total	100 %	290 000,00 €

➤ Construction de voies communales

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité,
 ☞ sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil général pour la construction de voies communales ;
 ☞ approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux prévisionnel	Montant H.T.
Création de voies	190 000,00 €	Conseil général	30 %	57 000,00 €
		Commune	70 %	133 000,00 €
Total	190 000,00 €	Total	100 %	190 000,00 €

- **Programmation culturelle**

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour la programmation 2009-2010 du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

- **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau chaleur***

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un réseau chaleur dont le coût est estimé à 38 750 € H.T..

- **Programme voirie 2010***

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour chacune des opérations entrant dans le programme voirie 2010.

3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE A UNE ASSOCIATION

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € au Comité Talleyrand, organisateur de spectacles dans le cadre du Festival de la FAVA et dont le bilan de la saison a fait apparaître des dépenses plus élevées que celles prévisionnelles.

4. COMPLEXE AQUA-RÉCRÉATIF / UTILISATION PAR LES ASSOCIATIONS ARÉDIENNES

- **Versement du montant annuel cumulé des créneaux horaires utilisés**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement à la société Espace Récréa du montant annuel cumulé des créneaux horaires utilisés par les associations arédiennes, au prorata du nombre de mois d'utilisation, soit 32 000 € pour les mois de septembre à décembre 2009.

* Question ajoutée à l'ordre du jour

5. LEVÉE DE L'OPTION D'ACHAT DU CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL CONCLU PAR LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PROFIT DE LA S.A. LARÉDY

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le contrat de crédit-bail conclu entre la commune, la communauté de communes et la société Larédy étant arrivé à échéance le 1^{er} mars 2009,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ **la levée de l'option d'achat pour l'euro symbolique ; la société Larédy devient donc propriétaire des locaux ;**
- ☞ **la signature de l'acte de vente qui sera établi par Maître Chauvin, notaire à Saint-Yrieix, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

6. DÉNOMINATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS / FIXATION DES TARIFS :

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ☞ **de dénommer la nouvelle structure accueillant les 12-17 ans « La Tribu », du nom proposé par les adolescents fréquentant l'accueil de loisirs ;**
- ☞ **de fixer les tarifs de fonctionnement de la manière suivante :**

Centre de loisirs pour adolescents	Tarifs Année scolaire 2009-2010
Adhésion	1 €
Participation aux activités organisées en interne	Gratuit
Participation aux stages (avec intervention de professionnels prestataires)	3 €
Participation à des sorties de groupe (avec frais d'équipement, d'accueil, de transport...)	4 €

☞ **précise que ces nouvelles prestations seront encaissées par l'intermédiaire de carnets à souches délivrés par le Trésor public ; une quittance sera remise au moment du paiement.**

7. CESSION DE MATÉRIELS DE L'ANCIENNE PISCINE :

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession de matériels de l'ancienne piscine à la commune de Lubersac pour un montant total de 2 435 €.

8. ADMISSION EN NON VALEUR :

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur la somme de 184,10 € correspondant à des frais de cantine et d'activités scolaires.

9. TAXES D'URBANISME / REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD :

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la somme de 229 € au profit de l'entreprise Darlavoix, correspondant à des majorations et intérêts de retard dans le paiement des taxes d'urbanisme.

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE SAINT-YRIEIX / BAD-WINDSHEIM* :

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 3 500 € au comité de jumelage Saint-Yrieix / Bad-Windsheim.

** Question ajoutée à l'ordre du jour*

PERSONNEL

1. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET EN POSTE DE RÉDACTEUR A TEMPS COMPLET :

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet en poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2009.

2. COTISATION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du montant des cotisations au comité des œuvres sociales à compter de 2010, soit :

- Part ouvrière : 18 € par agent ;
- Part patronale : 72 € par agent ;
- Cotisations de retraités : 22 €.

EAU / ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2008

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2008.

MARCHÉS DE TRAVAUX

1. ÉLABORATION D'UN AGENDA 21 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché « Elaboration d'un Agenda 21 », d'un montant de 44 840 € H.T., aux bureaux d'études *Nouveaux territoires consultants / Brace Ingénierie.*

2. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE STOCKAGE DE MATÉRIEL POUR LE GYMNASSE Jules Ferry : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **attribue le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un local à hauteur du gymnase Jules Ferry pour le stockage de matériel au cabinet d'architecture Alain Doussinaud.**

☞ **précise que :**

- **la mission comprend l'esquisse, l'avant projet sommaire, l'avant projet définitif et le dépôt du permis de construire ;**
- **la rémunération forfaitaire pour l'ensemble de ces missions s'élève à 1 000 €.**

3. RÉHABILITATION DE LA RUE COUDAMY : AVENANT N° 2 EN PLUS-VALUE :

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Suite à de nouvelles modifications de quantités de fournitures,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la signature d'un avenant n° 2 en plus-value au marché de réhabilitation de la rue Coudamy, pour un montant de 7 345,39 € H.T. ;**
☞ **précise que le montant du marché passe de 149 288,45 € H.T. à 156 633,84 € H.T..**

4. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE PORCHE : AVENANT N° 1 EN PLUS-VALUE :

Rapporteur : André DUBOIS

Suite à des modifications au marché de construction de l'immeuble porche,

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la signature d'un avenant en plus-value de 11 784,00 € H.T. pour le lot n° 1 « Gros œuvre » confié à la SARL André LAVAUD et fils;**
☞ **précise que le montant du marché passerait de 183 462,80 € H.T. à 195 246,80 € H.T..**

5. RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA RENAUDE / PAPESOLEIL : AVENANT N° 2 EN MOINS-VALUE :

Rapporteur : Francis SUDRAT

Suite à des diminutions dans la masse des travaux et à des modifications de quantités de fournitures,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'un avenant en moins-value pour un montant de 32 641,44 € H.T., détaillé comme suit :**

- **10 255,78 € H.T. pour la tranche ferme ;**
- **22 385,66 € H.T. pour la tranche conditionnelle 1 ;**

☞ **précise que le montant total du marché pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 passe de 866 319,00 € H.T. à 833 677,56 € H.T..**

6. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES AU CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE PAR LES SERVICES MUNICIPAUX :

Rapporteur : Mr le Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un centre médico-psychologique rue Paul Bert et afin de respecter l'harmonie des aménagements du quartier de la Collégiale effectués par les services municipaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ **la réalisation de travaux d'aménagement d'un accès aux personnes handicapées par le service municipal de maçonnerie ;**
- ☞ **que ces travaux soient facturés au centre hospitalier au vu des tarifs d'intervention des services techniques fixés par délibération du 18 juin 2009 ;**
- ☞ **la signature d'une convention avec le centre hospitalier Jacques-Boutard.**

URBANISME

1. APPROBATION :

- du Plan Local d'Urbanisme :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan local d'urbanisme mis à disposition de l'assemblée.

- du Plan Communal de Sauvegarde :

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **approuve le plan communal de sauvegarde mis à disposition de l'assemblée,**
☞ **précise qu'il pourra évoluer en fonction des évènements.**

2. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS RUE DES BARRIS POUR L'EURO SYMBOLIQUE :

Rapporteur : Maryse PRADEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise l'acquisition de l'immeuble sis au 21 rue des Barris, cadastré section AP n° 135 ;**
☞ **donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier ;**
☞ **précise qu'un avis estimatif de ce patrimoine foncier a été demandé au service des domaines.**

3. PASS FONCIER / CESSION D'UN TERRAIN :

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ **autorise la cession d'un quatrième terrain selon les modalités permises par le système dudit Pass Foncier. La parcelle concernée, d'une surface de 933 m², est cadastrée section ZT numéro 36 au lieu-dit « La Bachellerie du Nord » ;**
☞ **fixe le prix de vente à 14 928 € ;**
☞ **autorise l'attribution d'une subvention à l'acquéreur répondant aux conditions de ressources légales pour bénéficier du Pass Foncier ;**
☞ **donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.**

4. CESSION DE PARTIES DE PARCELLES AU LIEU-DIT « Villeneuve » :

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ autorise la cession de parties de parcelles communales au lieu-dit « Villeneuve » à un promoteur immobilier « Côté Garonne Promotion » implanté à Toulouse. Ces terrains, cadastrés section AN n° 16, 17, 18, 22 et 23, sont destinés à la réalisation d'un programme immobilier de 24 maisons de ville pour une clientèle de primo-accédants ;
- ☞ fixe le prix de vente à 150 000 € H.T. ;
- ☞ donne toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.
- ☞ précise que :
 - la surface totale des parties cédées est d'environ 7 600 m² ;
 - un compromis de vente sera établi auprès de Maître Jean-Pierre ESCOBAR, notaire à Castelnaudary.

5. CESSION A UN PARTICULIER D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « Les Pics » :

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ annule la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2007, visée en Préfecture le 19 octobre 2007, relative à la cession à un particulier d'une parcelle au lieu-dit « Les Pics », cadastrée section VM n° 20 ;
- ☞ autorise la cession de cette même parcelle à Madame Nicole PECOUT au prix de 4 000 € ;
- ☞ désigne Maître Chauvin, notaire, pour la rédaction de l'acte de vente, les frais en découlant étant à la charge de l'acquéreur.

6. CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN A LA SCI JC (Garage Dubois) :

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ autorise la cession d'une partie de parcelle cadastrée section AH n° 213 à la SCI JC, pour une surface de 1 070 m² ;
- ☞ précise :
 - qu'un document d'arpentage sera réalisé par Monsieur CHÊNÉ, géomètre-expert ;
 - qu'un avis sera demandé aux services des Domaines afin de fixer le prix de cession ;
 - que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

7. RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE :

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **prononce l'annulation de la délibération du 26 septembre 2002, visée en Préfecture le 1^{er} octobre 2002, relative à l'acquisition par la commune d'une partie de parcelle cadastrée section AP n° 199, d'une surface de 48 m² ;**
- ☞ **autorise la rétrocession de cette même partie de parcelle à Monsieur et Madame JULLIEN ;**
- ☞ **donne toute autorisation aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier ;**
- ☞ **précise que les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par les acquéreurs.**

8. POUR INFORMATION :

- **Arrêté préfectoral du 10 juillet 2009 pris en vue de la mise à jour des activités de la société Fabrègue sur le site de « Bois Joli »**

9. AMÉNAGEMENT DU SITE DE VILLENEUVE / ÉCHANGES PARCELLAIRES* :

Rapporteur : Mr le Maire

Dans le cadre des échanges parcellaires entre la commune et Monsieur Olivier Dutheillet de Lamothe au lieu-dit « Villeneuve » et conformément à l'estimation du service des domaines établie le 21 septembre dernier,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 15 € le m² la valeur vénale de la bande de terrain de 539 m² cédée à Monsieur Olivier Dutheillet de Lamothe lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2009.

** Question ajoutée à l'ordre du jour*

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

POUR INFORMATION :

- **Rapport annuel d'activité et extraits des comptes administratifs 2008 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix**
- **Décisions municipales par le maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

DÉLIBÉRATION contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Considérant la dégradation du service public de La Poste depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que par la transformation du service financier de La Poste en banque postale avec la banalisation du livret A ;

Considérant que le Gouvernement a maintenant l'intention de privatiser La Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse ;

Considérant que cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication ; ce droit fondamental doit continuer à s'exercer avec des garanties qu'une gestion privée ne peut apporter ;

Considérant que la privatisation de La Poste ne va pas améliorer la qualité du service rendu mais, au contraire, la dégrader et rendre celui-ci beaucoup plus inégalitaire ;

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité national contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

☞ souhaite :

- que la présence des bureaux de poste ne soit pas davantage sacrifiée dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de La Poste ne peut dégager une rentabilité importante ;**
- l'amélioration des conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non la modulation en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes ;**
- la garantie d'un prix unique du timbre ;**
- la pérennisation de la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes ;**
- que les foyers les plus modestes trouvent encore un partenaire bancaire au sein de La Poste, attentif à leur situation ;**

☞ se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 ;

☞ demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.